



HAL
open science

L'évolution du corpus juridique, législatif et réglementaire de la télémédecine. Une analyse historique inductive

Estelle Nicaud, Maxime Thorigny

► **To cite this version:**

Estelle Nicaud, Maxime Thorigny. L'évolution du corpus juridique, législatif et réglementaire de la télémédecine. Une analyse historique inductive. 10e Congrès Européen de la SFTélémed - Ambulatoire et Domicile : Les enjeux de la télémédecine, Dec 2017, Paris, France. hal-02052333

HAL Id: hal-02052333

<https://hal.science/hal-02052333>

Submitted on 28 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'évolution du corpus juridique, législatif et réglementaire de la télémédecine. Une analyse historique inductive.

Introduction

Si la télémédecine est entrée dans le droit français par l'article 32 de la loi du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie, 13 ans après, sa pratique reste encore en devenir.

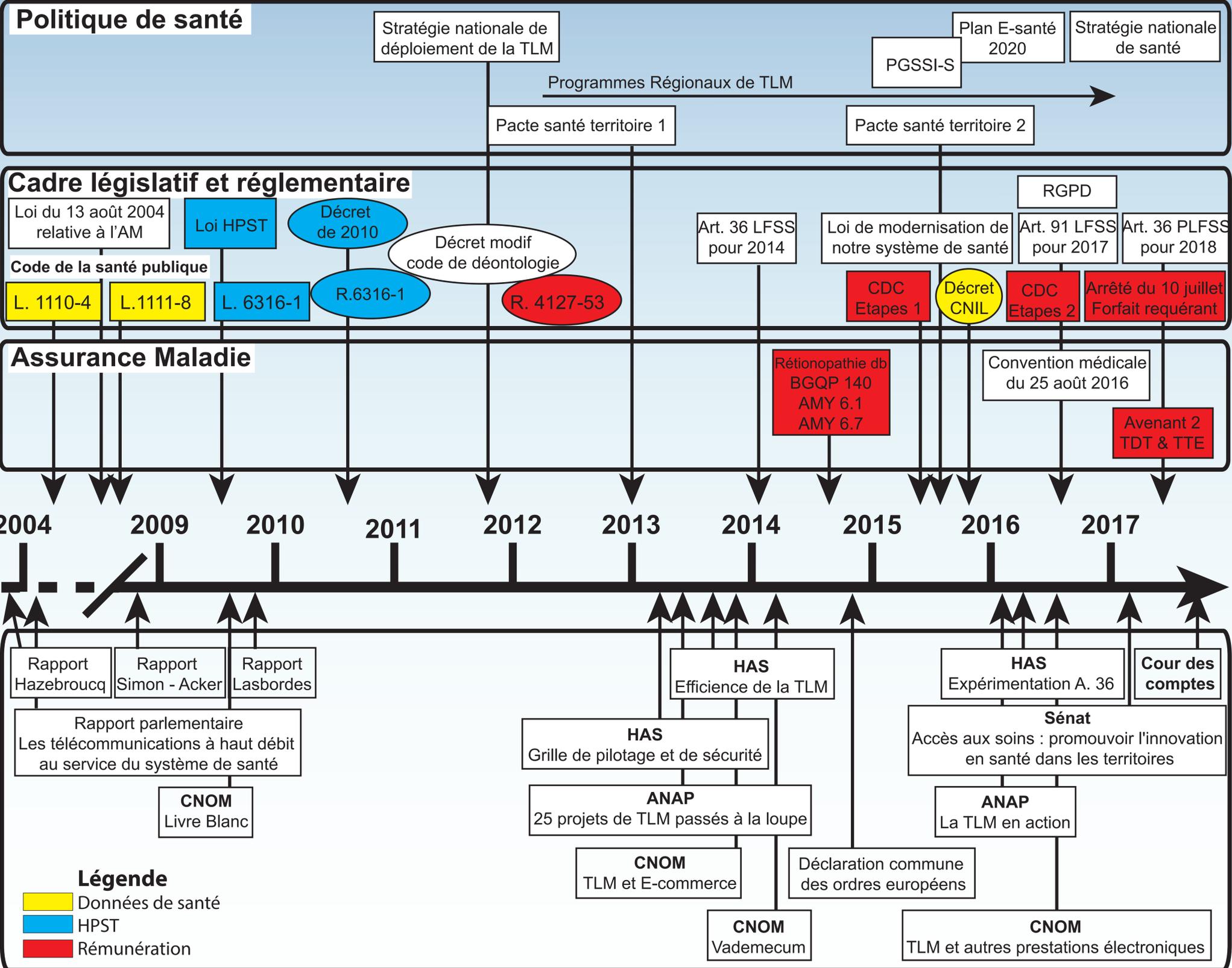
Alors que des négociations conventionnelles entre l'assurance maladie et les syndicats de médecin concernant la téléexpertise et la téléconsultation devraient s'ouvrir prochainement, et que les fédérations d'établissements demandent une révision du décret télémédecine, la question se pose de la ligne directrice du corpus encadrant la télémédecine.

Le but de cette communication est de proposer une lecture de l'ensemble du corpus juridique, législatif et réglementaire et de montrer en quoi les barrières se lèvent en fonction des enjeux de déploiement et des objectifs politiques successifs.

Matériel & Méthodes

Ce travail exploratoire s'inscrit dans une démarche historique inductive d'analyse juridique et réglementaire des activités de télémédecine ainsi que des éléments complémentaires nécessaires à leurs réalisations (CNIL, CCAM...).

De manière parallèle, nous mettons en évidence l'évolution du corpus législatif et politique afin d'analyser si la correspondance temporelle peut être une clef de lecture pertinente de l'évolution de la législation et des usages.



Conclusion

La mise en œuvre de la télémédecine a subi l'influence d'acteurs très divers. Elle entre dans le droit français par la loi Douste-Blazy de 2004, loi visant à améliorer l'organisation, la coordination des soins en vue d'un retour à l'équilibre des comptes de l'Assurance maladie. La politique publique change radicalement de vision avec la loi HPST de 2009, la télémédecine est maintenant vue comme une source de performance potentielle très importante pour le système de santé. Le déploiement se fera dans un premier temps en deux étapes: les expérimentations dans le cadre des PRT à partir de 2012 et de l'expérimentation ETAPES à partir de 2014.

Parallèlement au travail mené au niveau central et déconcentré par le ministère de la Santé, l'Union nationale des caisses d'assurance maladie a fait rentrer différents actes dans le droit commun, tout d'abord par une décision de février 2014, le dépistage organisé de la rétinopathie, puis récemment par l'avenant n°2 à la convention médicale de 2016, les actes de téléconsultation médecin traitant pour EHPAD et téléexpertise dossier.

La mise en œuvre de la télémédecine n'est donc pas une simple application des décisions politiques. Mais l'élaboration du corpus l'encadrant résulte d'une succession de textes qui s'ajoutent les uns aux autres, ces textes correspondant d'une part à une stratégie nationale descendante (top-down), mise en œuvre par décrets et arrêtés et d'autre part à des initiatives remontantes (bottom-up), d'acteurs de terrain (CNOM...).

A ce jour, l'article 36 du PLFSS pour 2018 propose le passage à la nomenclature des actes de téléexpertise et de téléconsultation avec l'annonce de l'ouverture de négociations conventionnelles afin de donner un cadre réglementaire unique et général à la télémédecine et ainsi d'envisager sa généralisation.

L'application en 2018 du règlement général de protection des données adopté en 2016 sera-t-il le précurseur de textes européens visant à l'harmonisation de la télémédecine au sein du territoire de l'Union européenne ?

Auteurs

Estelle Nicaud - GCS TéléSanté Centre
 Maxime Thorigny - REGARDS, EA 6292
 CIFRE ARS Centre-Val de Loire

